



**Une force
à vos côtés**

WWW.CGTDESSDIS.COM

Montreuil, le 24 mars 2021

Monsieur Alain THIRION
Directeur Général de la Sécurité
Civile et de la Gestion des Crises
Place Beauvau
75 008 Paris

Objet: saisine de l'Inspection Générale de la Sécurité Civile.

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous avons alerté ainsi que vos services à plusieurs reprises, de la situation de notre collègue et représentant de notre organisation syndicale, Jean-Philippe PARRELLA.

Vous n'êtes pas ignorant de la décision du tribunal administratif de Strasbourg du 12 janvier 2021, qui a donné raison au requérant et annulé l'arrêté de mutation en soulignant "une perte importante de responsabilités et bouleverse de manière importante ses conditions de travail." ni de la décision de l'employeur en réponse à l'annulation de l'arrêté attaqué.

Depuis les organisations syndicales CFDT, SASPP, Avenir Secours, SNSPP, ont eu l'occasion de se prononcer sur un conflit qui vous semblait être devenu un conflit de personnes.

Vous pourrez y lire que "Le « mal être » qualifié d'une surprenante normalité par notre Président, est bien plus profond que l'argent proposé pour la mise en œuvre de ce protocole.", "une absence d'écoute et une absence de volonté de construire un climat de travail serein", "notre consternation face au traitement très particulier qui est réservé à cet agent et à l'acharnement de l'administration à son égard. La section CFDT du SDIS 57 compte une quinzaine d'élus qui se sentent menacés eu égard ces évènements. Ces derniers témoignent d'un mal-être certain à chaque présence en instance depuis quelques années qui a d'ailleurs conduit à la démission de certains d'entre eux." ou encore "Un mal être croissant se développe au sein du SDIS de la Moselle dont nous recevons des retours toujours plus nombreux."

Aussi à l'image des Services d'Incendie et de secours qui se plaignent de l'attitude d'agents, ou d'organisations syndicales, manifestation ennemis de l'intérieur mettant en péril le bon fonctionnement du service, ou portant une menace de trouble à l'ordre public, nous vous demandons de faire intervenir l'Inspection Générale de la Sécurité Civile pour une mission sur le climat social du SDIS 57.



Collectif
Des agents des
SDIS



Une force
à vos côtés

WWW.CGTESSDIS.COM

Sûr de votre volonté que les lois de la république s'appliquent jusque dans les services d'incendie et de secours et que les conditions de travail des représentants du personnel permettent l'exercice serein de leurs prérogatives, veuillez recevoir monsieur le Directeur Général, nos salutations respectueuses.

Pour le collectif fédéral CGT des SDIS

Sébastien Delavoux